

Lettre ouverte du Président de la Fédération des Entreprises de Propreté

Villejuif, le 23 mars 2020

Les entreprises de propreté sont aussi en première ligne dans la lutte contre le coronavirus

Les entreprises de propreté sont un maillon essentiel de la lutte contre le coronavirus par leurs interventions dans les sites encore en activité et en particulier ceux sensibles et stratégiques comme les hôpitaux, dans les centres commerciaux, certaines écoles, les transports publics, les immeubles d'habitation et la gestion des déchets, les industries agroalimentaires etc.

Ces prestations de propreté sont indispensables car elles garantissent un niveau d'hygiène indispensable et plus que jamais nécessaire pour maintenir les espaces salubres qui s'inscrivent dans une lutte active pour éradiquer le coronavirus.

Pour ce faire, les entreprises se sont mobilisées pour informer leurs salariés au respect des directives du gouvernement ou des autorités sanitaires pour leur permettre d'intervenir dans les conditions préconisées en appliquant les protocoles de sécurité essentiels et les gestes barrière élémentaires.

En ce qui concerne le port des équipements de protection individuelle (masques etc.), il est obligatoire dans les locaux où se trouvent des personnes infectées mais ne serait pas préconisé dans les autres cas (cf. Ministère de la santé) ; les entreprises de propreté appliquent donc aujourd'hui ces directives en vigueur. Si d'autres impératifs nécessitaient de modifier ou renforcer ces consignes, les entreprises de propreté les appliqueraient immédiatement. Il en va de la santé de nos salariés.

Plus généralement, nous demandons que les entreprises de propreté puissent être incluses dans les métiers dits essentiels au maintien de la salubrité civique et pouvoir ainsi bénéficier des équipements et des moyens de transport en priorité. Il est impératif que ces professionnels de l'hygiène et de la désinfection poursuivent leurs activités indispensables à court et moyen termes dans les conditions optimales de protection des agents de service de propreté.

Philippe JOUANNY, Président de la FEP

La branche professionnelle de la Propreté rassemble plus de 12 000 entreprises d'au moins un salarié et plus de 550 000 emplois pour un chiffre d'affaires de plus de 16 milliards d'euros.

La Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés, est la principale organisation patronale représentative, elle rassemble des TPE, PME et grandes entreprises employant 70% des effectifs du secteur.



Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés (FEP)

34 boulevard Maxime Gorki – 94808 Villejuif cedex

Contact presse : M. Florian BUNOUST-BECQUES - **Tél :** 07 76 92 38 81 / **E-mail :** relationspubliques@gie-monde-proprete.com
www.monde-proprete.com

Association déclarée le 19 juillet 1966 sous le n°66 10 67 – Membre de la Fédération Européenne du Nettoyage Industriel (EFCI)